



Communiqué de presse

Le 13 juin 2025

Concertation filière REP des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)

REP PMCB : la Filière Béton défend fermement le principe d'équité entre les filières de matériaux et livre ses propositions

Prévue par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la filière REP PMCB (Responsabilité Élargie du Producteur pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) vise à développer le réemploi et le recyclage de ces produits tout en luttant contre les dépôts sauvages. Alors qu'un cycle de concertations, un moratoire et une refonte ont été lancés par le gouvernement au printemps pour revoir le dispositif en profondeur, les acteurs de la Filière Béton s'inquiètent des dispositions qui risqueraient de mettre à terre le principe pollueur-payeur, pourtant l'ADN de la démarche des REP.

La Filière Béton alerte sur un projet de refonte qui remettrait en cause les acquis et le principe d'équité entre les filières de matériaux

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la REP PMCB rend les producteurs responsables du financement ou de l'organisation de la prévention et de la gestion à 100% des déchets issus de leurs produits en fin de vie.

Certains acteurs proposent d'introduire des mécanismes de soutien de certaines filières par d'autres. La Filière Béton s'oppose fermement à ce principe qui serait constitutif d'une distorsion de concurrence; le coût de chaque matériau doit être le révélateur de son coût global, prenant en compte sa performance environnementale et sa recyclabilité.

Une telle mesure aboutirait à des effets contre-productifs qui pourraient fragiliser l'équilibre des filières «soutenantes» et déresponsabiliser les filières «soutenues». L'optimisation technique et économique doit se faire au sein de chaque filière, avec des logiques de fonctionnement, de financement et d'équilibrage qui diffèrent totalement entre les catégories de matériaux et de déchets. L'inverse serait déresponsabilisant pour la filière arbitrairement soutenue et ne l'inciterait pas à améliorer son modèle économique.

La Filière Béton formule 3 recommandations pour une refonte équitable de la REP PMCB, avec la création d'une catégorie «filière minérale» totalement indépendante des autres flux matières:

- Prendre en compte les spécificités de chaque secteur et traiter les matériaux de la catégorie n°1 au sein d'une filière minérale inerte totalement indépendante, avec

ses propres éco-organismes et son propre système de coordination, sans lien avec les produits de la catégorie n°2.

- Contenir les coûts de la REP, pour tous les matériaux et à toutes les étapes de la chaîne de valeur, en privilégiant le tri sur chantier et une prise en charge fonction de la qualité.

- Prévenir les aléas réglementaires et assurer une stabilité indispensable pour maintenir la dynamique initiée par les acteurs de la construction au service du bon déploiement de la REP.

Xavier GUESNU, président de la Filière Béton: *« L'essence de la REP PMCB est d'assumer au sein d'une filière la gestion de la fin de vie des produits et la prise en charge du recyclage des déchets.*

Les matériaux minéraux, générateurs de déchets inertes, 100 % recyclables, sont engagés pour augmenter les performances de la filière et contenir les coûts.

Alors que certaines filières affichent des projections de coûts particulièrement élevées, nous réaffirmons que c'est au sein de chaque filière que l'équilibre économique et la meilleure optimisation coût / efficacité environnementale doivent être trouvés. »

Engagée depuis deux ans dans le déploiement de la REP, la Filière Béton dresse un premier bilan exemplaire

Depuis plus de deux ans, les acteurs de la Filière Béton agissent et investissent pour déployer la REP pour les déchets inertes (catégorie n°1). Avec des résultats déjà concrets et mesurables:

- Une augmentation du maillage en points d'apport (plus de 1200 plateformes dédiées à la collecte) et la traçabilité des déchets, confirmant les bons taux de collecte de valorisation des déchets inertes

- Des objectifs ambitieux sur le recyclage qui se concrétisent déjà par une baisse des prélèvements sur le milieu naturel, avec plus de 70 % du béton recyclé (soit 6,2 MT) ;

- Des projets de recherche et des appels à projets valorisant les initiatives innovantes dans le domaine de l'économie circulaire, favorisant les boucles

courtes (recyclage dans le territoire national) avec un impact environnemental moindre.

Zoom sur le béton: un matériau recyclable... et recyclé.

Le béton est 100 % recyclable: en fin de vie, la partie métallique du béton armé est isolée puis le béton est concassé pour être ensuite recyclé, soit en granulats de béton recyclés, soit en sous-couches routières.

70% des bétons de déconstruction déjà valorisés.

Ils sont majoritairement récupérés, puis traités dans des installations dédiées (concassage, criblage, tri complémentaire, ...), afin d'être ensuite valorisés en granulats de béton recyclés, en remblaiement ou en applications routières (couche de forme, couches d'assise de chaussées, bétons de fondation ...). L'ensemble de ces valorisations représente un marché de 6,2 Mt, soit 70 % des tonnages de béton déconstruit, correspondant à une économie équivalente en ressources naturelles.

À propos de La Filière Béton

La Filière Béton rassemble tous les acteurs de cette industrie, de l'extraction aux produits: l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM), l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG), France Ciment, la Fédération de l'industrie du béton (FIB) et le Syndicat national du béton prêt à l'emploi (SNBPE). La Filière Béton représente 4 400 sites répartis dans toute la France qui bénéficient à tous les territoires et à de nombreuses communes avec au total quelque 67 000 emplois directs et une dynamique vertueuse de boucles courtes (extraction, production, distribution, utilisation), de durabilité, de modularité (une Filière tournée vers les usages) et de recyclabilité.